

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°64/2020

L'an **deux mil vingt**, le 22 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, MM. Lébicha **MANOUKIAN**, Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**).

Absents : M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : TERRAINS FONDATION DE FRANCE – SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE AVEC LA SAS ACTIFI

Exposé du Maire

Par délibération du 18 juin 2019, le Conseil avait autorisé la signature d'une promesse de vente avec la société ACTIFI PROMOTION pour la parcelle de terrain cadastrée AH n° 73 d'une superficie de 43 670 m², au prix de 2 620 000 €. hors taxes.

Je rappelle que cette parcelle avait été acquise le 25 mai 2000 auprès de la Fondation de France.

Cette signature n'a pas pu avoir lieu car se posait la question de l'application ou non du régime de TVA à cette vente. Par ailleurs, le Président d'ACTIFI nous avait informés par courrier du 25 novembre 2019, que l'acquisition de ce terrain serait faite par la SAS ACTIFI et non plus par ACTIFI PROMOTION.

En ce qui concerne l'application du régime de TVA à cette vente, une demande de rescrit a été faite auprès des services fiscaux qui nous ont confirmé par courrier du 23 juin 2020 que ce régime ne s'appliquait pas.

A ce jour, rien ne s'oppose plus à la signature de la promesse de vente au prix de 2 620 000 € net vendeur à la SAS ACTIFI.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne tous pouvoirs au Maire ou à son 1er Adjoint pour signer la promesse de vente relative à la cession à la SAS ACTIFI de la parcelle de terrain cadastrée AH n°73 d'une superficie de 43 670 m² et ce, au prix de 2 620 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 23 octobre 2020
Le Maire,

